

Service instructeur
Direction des Finances

1ère Commission - N° 2008/I-1e/04

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N° 3 2007 SITUATION DES RESTES A RECOUVRER, PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Résumé : Le Payeur départemental établit périodiquement un état des titres de recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice. Au vu des dossiers et des requêtes effectuées, il vous demande de délibérer sur l'admission en non valeur de certaines de ces créances jugées irrécouvrables. Ces demandes d'admission portent sur un montant de 101 196,68 €.

Créances irrécouvrables

Conformément aux dispositions de l'instruction M52 sur la comptabilité des Départements, le Payeur Départemental a établi, après transmission des décisions des services, la liste des créances irrécouvrables au titre de l'exercice 2007.

Trois rapports ont été précédemment présentés au cours de l'exercice 2007 concernant les admissions en non valeur pour un montant total de 138 251,43 €. La répartition par service est la suivante :

Service	Montant
Direction de la Solidarité	114 233,38 €
Direction de l'Architecture	15 012,21 €
Direction des Opérations foncières et immobilières	3 520,00 €
Médiathèque Départementale	2 466,66 €
Direction des Ressources Humaines et de la Communication interne	990,56 €
Direction des Finances	349,41 €
Laboratoire Vétérinaire Départemental	508,53 €
Direction des Affaires Juridiques	223,60 €
Archives Départementales	35,47 €
Direction des Moyens généraux	14,35 €
Actions Educatives	897,26 €

Par courrier réceptionné le 5 novembre 2007, le comptable demande pour la dernière fois au titre de cet exercice l'admission en non valeur d'une somme de 101 196,68 €, concernant les exercices 1994 à 2006, répartie comme suit :

Service	Montant	Nature de la recette
Laboratoire vétérinaire départemental	51 336,79 €	Examens de laboratoire Abattoir de Colmar
Archives Départementales	4,57 €	Jugements civils (travaux)
Aide Sociale	49 573,79 €	RMI trop perçu Participations aux frais séjour Participations aux frais de placement
Opérations foncières	281,53 €	Participation à l'entretien du barrage de Kruth Wildenstein

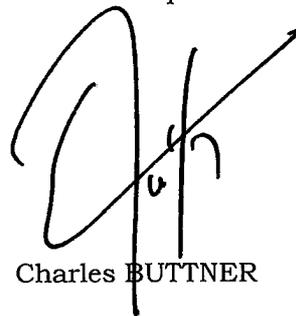
Les états détaillés de ces créances sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Un virement de crédit d'un montant de 89 448,11 € serait à effectuer en Décision Modificative n° 3 afin d'abonder les crédits nécessaires.

Globalement, le montant des admissions en non valeur des créances jugées irrécouvrables pour l'exercice 2007 s'élèverait à 239 448,11 €. Cette dépense est imputée sur la nature 654 – Chapitre 65.

Je vous propose donc :

- ♦ De décider l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant de 101 196,68 € et mentionnées aux annexes déposées sur le bureau,
- ♦ D'approuver le virement de crédit d'un montant de 89 448,11 € prélevé sur l'enveloppe 459 – nature 6615 vers l'enveloppe 22514 – nature 654 afin de procéder aux opérations concernées.



Charles BUTTNER